

L'an deux mil neuf,  
le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

votants : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**OBJET :**

**AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
POUR LE LANCEMENT  
D'UNE MISE EN  
CONCURRENCE  
CONCERNANT LA  
GESTION ET  
L'ENTRETIEN DE  
L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Ville de L'AIGLE a missionné la société STEN FORCLUM pour établir un relevé du patrimoine d'éclairage public de la ville ainsi que des mesures d'éclairage. Ce diagnostic permettra à la ville de se doter d'une véritable politique d'éclairage public alliant deux objectifs :

- atteindre une qualité dans le fonctionnement de l'éclairage public.
- s'inscrire dans une logique de développement durable générateur d'économie d'énergie.

Parallèlement une réflexion s'engage actuellement sur le mode de gestion de l'éclairage public.

Si l'objectif de la Ville de L'AIGLE reste de gérer le quotidien, d'assurer une continuité de services des installations d'éclairage, la possibilité de confier par voie de contrat de prestations de services l'éclairage public et la signalisation lumineuse est ouverte.

La ville continuerait d'assurer un suivi de l'entreprise titulaire du contrat de marché d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse, au même titre qu'elle le fait pour le contrat de gestion des installations de chauffage des bâtiments communaux. Ces contrats sont bien-sûr aussi l'occasion de contractualiser les économies d'énergie. Elle garderait ainsi la maîtrise concernant la définition des axes dont l'intensité lumineuse peut être modulée. Ces contrats seront bien sûr aussi l'occasion de contractualiser les économies d'énergie.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le :

Publié

le :

Le Maire,

**Thierry PINOT  
EXTRAIT**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Maire** à lancer une procédure de mise en concurrence pour la gestion et l'entretien, la maintenance des installations d'éclairage public.

**DIT** que le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2010, et ce, pour une durée de 6 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil neuf,  
le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

votants : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**OBJET :**

**ACQUISITION D'UN  
TERRAIN POUR  
L'AMENAGEMENT  
D'UN GIRATOIRE  
AVENUE DU PERCHE**

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Un giratoire va prochainement être aménagé par le Département et la Communauté de Communes.

Ce rond point sera créé au sud de la nouvelle gendarmerie et en permettra l'accès. En outre, il permettra ultérieurement l'accès aux liaisons inter-quartiers vers la rue Croix Saint-Jacques et la rue Blaizot ; il sécurisera l'accès à la bretelle de la déviation, au lotissement Croix Saint-Jacques et à la Maison de la Petite Enfance.

L'acquisition d'une emprise de terrain d'environ 380 m<sup>2</sup>, propriété de Mlle Colombe s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le :

Publié

le :

Le Maire,

- **DECIDE** l'acquisition à Mlle Colombe de cette bande de terrain d'environ 380 m<sup>2</sup> au prix de 20 euros le m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et d'acte notarié étant pris en charge par la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération (frais liés à l'achat du terrain, éventuels travaux à réaliser sur les canalisations d'eau...)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**

**Thierry PINOT  
EXTRAIT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

votants : **28**

**OBJET :**

**AUTORISATION  
ACCORDEE A  
L'ASSOCIATION DES  
CHEMINS DU MONT  
SAINT MICHEL POUR  
BALISER UN SENTIER  
SUR LA COMMUNE DE  
L'AIGLE**

L'an deux mil neuf,  
le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Par courrier en date du 6 Août dernier, Madame la Présidente de l'Association des « Chemins du Mont Saint-Michel » présente le projet de réhabilitation de l'étape « Verneuil sur Avre – L'Aigle », dans le cadre de l'aménagement d'un chemin en départ de Paris pour arriver au Mont Saint-Michel.

Un tracé a été défini cheminant sur le territoire communal de la rue de la Fonte / rue Saint-Jean et aboutissant Place Fulbert de Beina.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le passage** des chemins du Mont Saint-Michel sur le territoire de la commune.

- **AUTORISE le balisage** gratuit de ces chemins par l'association « les Chemins du Mont Saint-Michel ».

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le :

Publié

le :

Le Maire,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**

**Thierry PINOT  
EXTRAIT**

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

votants : **28**

**OBJET :**

**CINEMA : LIEU  
D'IMPLANTATION ET  
RECRUTEMENT DU  
NOUVEAU MAITRE  
D'ŒUVRE**

L'an deux mil neuf,

le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,  
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,  
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD,  
M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille  
NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme  
Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle  
Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme  
Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie  
LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-  
Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M.  
MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC  
qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir  
à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Par une délibération, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur le  
lancement d'un projet de réhabilitation du Cinéma L'AIGLON dont le programme  
se définissait de la façon suivante :

- construction d'une salle dédiée à l'art et l'essai (70 places)
- création d'une salle de projection de taille moyenne (140  
places environ)
- réhabilitation de la salle existante
- aménagement d'un espace convivial

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le :

Publié

le :

Le Maire,

**Thierry PINOT  
EXTRAIT**

Une réflexion a de nouveau été engagée sur deux aspects de ce projet. Elle  
touche :

- la définition des objectifs
- la localisation du complexe

***1) Sur la définition des objectifs***

Si tous les objectifs poursuivis initialement restent d'actualité, une réflexion s'est  
parallèlement engagée sur la nécessité pour la ville de se doter d'une salle de  
spectacles.

Dans cette éventualité, il est envisageable que la Ville puisse bénéficier de subventions plus conséquentes.

2) Sur la localisation, deux options ont été envisagées :

- a. une réhabilitation sur le site actuel
- b. une construction à neuf implantée au cœur du centre ville.

La réalisation d'un complexe salles de spectacles / cinéma pourrait constituer un élément majeur de la politique de réhabilitation et de revitalisation du centre-ville. Dans cette hypothèse, une localisation place de Verdun apparaît la plus appropriée.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PROSARPIO),**

**- SE PRONONCE favorablement sur les deux aspects évoqués ci-dessus :**

**. La définition du programme de l'opération :  
Construction d'un complexe multi modal cinématographique  
salle de spectacle,**

**. La localisation du complexe : place de Verdun.**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer le recrutement  
d'un maître d'œuvre qui sera amené à conduire le projet.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

votants : **28**

**OBJET :**

**CONTRAT DE BAIL POUR  
L'IMPLANTATION  
D'EQUIPEMENTS  
TECHNIQUES SUR LE  
STADE PAUTHONNIER  
AVEC L'OPERATEUR  
ORANGE**

L'an deux mil neuf,  
le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,  
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,  
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD,  
M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille  
NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme  
Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle  
Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme  
Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie  
LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-  
Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M.  
MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC  
qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir  
à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Comme cela a été évoqué lors de la séance du Conseil  
Municipal du 24 Juin dernier, la Société ORANGE France doit procéder,  
pour l'exploitation des réseaux, à l'implantation d'équipements techniques  
(cf. plan joint).

Elle propose l'implantation d'une station relais sur le site  
du Stade Pauthonnier, propriété communale cadastrée section AY n° 158.

Ce pylône peut être installé à l'endroit indiqué sur le plan  
soit à environ 11 mètres de l'actuel vestiaire, à la place du pylône  
existant. La Société Orange se chargerait d'installer un projecteur sur ce  
pylône, ce qui permettrait un éclairage optimum du terrain de foot.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le :

Publié

le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. PROVOTELLE et  
Mme PROSARPIO),

Thierry PINOT  
**EXTRAIT**

**AUTORISE Monsieur le Maire** à signer le contrat de bail avec la Société Orange France, pour une durée de 12 ans et avec un loyer annuel de 4 500 € net T.T.C.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil neuf,  
le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

votants : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**OBJET :**

**CONTRAT DES  
INSTALLATIONS DE  
CHAUFFAGE DES  
BATIMENTS  
COMMUNAUX –**

**AVENANT N°2  
-AUTORISATION  
DONNEE AU MAIRE  
POUR LA SIGNATURE**

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre de la mission de conseil en matière d'économie d'énergie, le cabinet EGE représenté par Monsieur DESNOS a mis en évidence la possibilité de changer le mode de chauffage sur les deux sites municipaux suivants :

- école du Moulin à Vent
- établissement des Tanneurs (partie Médiathèque et MJC).

En effet, ces deux lieux sont actuellement chauffés par l'électricité. A l'évidence, ce mode de chauffage est loin d'être le plus économique et le plus productif.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le :

Publié

le :

Le Maire,

La consommation sur une année pleine pour l'exercice 2009 est estimée à :

- 35 000 € pour le site des Tanneurs (médiathèque et partie MJC),
- 12 000 € pour l'école du Moulin à Vent.

En conséquence, il a été étudié la possibilité d'opter pour le raccordement au gaz de ville. Ce choix implique la réalisation de certains travaux qui se résume de façon suivante :

- Implantation d'une chaudière sur les deux sites
- Implantation de radiateurs.

**Thierry PINOT  
EXTRAIT**

Un devis a ainsi été demandé à l'entreprise DALKIA qui assure déjà la fourniture des combustibles des bâtiments communaux et l'entretien des installations de chauffage. L'analyse réalisée par le cabinet EGE a ainsi permis la rédaction d'un nouvel avenant qui intègre ces deux bâtiments dans les trois garanties qui doivent être assumées par DALKIA.

Le coût de l'investissement serait financé au travers du contrat d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux attribué à la société DALKIA. (Notamment par les garanties P2/P3).

Le Conseil Municipal,  
Par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Messieurs COUSIN et TAUPIN),

**AUTORISE Monsieur le Maire** à signer l'avenant n°2 au contrat pour les installations de chauffage.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 25

votants : 28

L'an deux mil neuf,

le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN.

**OBJET :**

**CONVENTION CADRE  
DEFINISSANT LES  
RELATIONS ENTRE LA  
VILLE DE L'AIGLE ET  
L'ASSOCIATION  
TOTEEM**

**(TEMPS D'OCCUPATION  
DES TALENTS DES  
ENFANTS A L'ECOLE LE  
MIDI)**

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

L'association TOTEEM a pour but d'organiser et de gérer le temps libre du midi (entre 11H30 et 13H20) pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune (enseignement primaire et maternel).

Les relations prennent également la forme d'une subvention, la Ville de L'AIGLE souhaitant apporter une contribution financière à l'association. Cette aide est fonction du nombre de repas servis par la Ville et parallèlement encaissés par la Trésorerie.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, il est proposé, pour l'année scolaire 2009/2010, de verser à l'association TOTEEM 0,163 € par repas servi et encaissé. Ce tarif est inchangé par rapport aux années précédentes.

Certifié exécutoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

transmis à la Sous-  
Préfecture :

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer la convention avec l'association TOTEEM ;

le :

- **SE PRONONCE favorablement** sur le montant de la subvention de fonctionnement octroyée à l'association ;

Publié

- **DIT** que les crédits seront pris sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ».

le :

Le Maire,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

**Thierry PINOT**

**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

votants : **28**

**OBJET :**

**ÉCHANGE DE  
TERRAIN RUE DES  
GRAVIERS**

**ENTRE LA SARL AVI  
(Agence Immobilière  
de Normandie, rue de  
Bec'Ham)**

**ET LA VILLE DE  
L'AIGLE**

L'an deux mil neuf,  
le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,  
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,  
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD,  
M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille  
NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme  
Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle  
Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme  
Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie  
LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-  
Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M.  
MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC  
qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir  
à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Lors de la séance du 28/01/09, le Conseil Municipal autorisait le Maire à engager les démarches d'acquisition d'une bande de terrain d'environ cinq mètres de large en bord de rivière pour l'aménagement d'un chemin piétonnier, propriété de Mme TRELLU.

Les limites de propriété actuelles différant de celles inscrites au plan cadastral, il convient avant toute cession de terrain à la Ville de L'Aigle par Mme TRELLU, de repositionner sur le cadastre les limites de propriété actuelles de la parcelle section AL 245.

A cette fin, la Ville de L'Aigle doit acquérir et vendre à la SARL AVI des terrains limitrophes à la propriété foncière de Mme TRELLU.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le :

Publié

le :

Le Maire,

**Thierry PINOT  
EXTRAIT**

Vu l'estimation de France Domaines en date du 30 juillet 2009,

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour la cession à la SARL AVI d'une bande de terrain appartenant à la Ville de L'AIGLE d'une superficie d'environ 241 m<sup>2</sup> (section AL 245), pour un montant de **120 euros** ;

**DECIDE** l'acquisition par la Ville de L'AIGLE à la SARL AVI d'une parcelle de 16 m<sup>2</sup> (section AL 244), pour un montant de **10 euros**.

**DIT** que les frais de bornage et d'acte notarié seront réglés par l'acquéreur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

votants : **28**

L'an deux mil neuf,

le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**OBJET :**

**EFFACEMENT DES  
RESEAUX BASSE  
TENSION  
D'ECLAIRAGE PUBLIC,  
FRANCE TELECOM  
DANS L'AVENUE DU  
PERCHE –**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES  
DU SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL DES  
COLLECTIVITES  
ELECTRIFIEES DE  
L'ORNE (SDCEO)**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Un projet d'effacement des réseaux Basse Tension de l'Avenue du Perche est proposé au Conseil Municipal.

L'estimation globale de l'effacement de ces réseaux est évaluée à  
279 443 € TTC et son financement pourrait être le suivant :

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le :

Publié

le :

Le Maire,

**Thierry PINOT**

## **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>LES FINANCEURS</b>	<b>Coefficient</b>	<b>MONTANT en €</b>
Subventions SDCEO-EDF	65,00%	181 638,00 €
Part communale	19,58%	54 715,00 €
TVA récupérée par la commune	15,42%	43 090,11 €
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>279 443,00 €</b>

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et France Télécom de l'Avenue du Perche ;
- **DECIDE** la réalisation des travaux d'effacement de ces réseaux s'élevant à 279 443 € TTC et représentant une part communale de 54 715 € TTC ;
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de différents organismes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 25

votants : 28

**OBJET :**

**INSTITUTION D'UN  
DROIT DE  
PREEMPTION SUR LES  
FONDS ARTISANAUX,  
DE COMMERCE ET  
SUR LES BAUX  
COMMERCIAUX**

L'an deux mil neuf,  
le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Loi 2005-882 du 2/08/2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, a introduit, dans son article 58, un droit de préemption au profit des communes sur les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et sur les baux commerciaux.

L'objectif de ce droit de préemption est de maintenir la vie et la diversité des petits commerces de proximité dans les centres villes, pour assurer la vitalité et l'animation commerciale et sociale de ces lieux de rencontre.

Soucieuse de maintenir un commerce de proximité et une offre commerciale diversifiée, la ville de L'Aigle souhaite user de cette mesure novatrice.

C'est pourquoi, ce point a été évoqué lors de la commission urbanisme et développement économique qui s'est réunie le 26 mai dernier ; une rencontre avec les chambres consulaires a eu lieu, le jeudi 17 septembre dernier, afin de recueillir leurs observations.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le :

Publié

le :

Le Maire,

**Thierry PINOT  
EXTRAIT**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de la mise en place du droit de préemption pour le commerce de proximité ;

- **FIXE** la délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité figurant sur le plan joint.

Le contour de ce périmètre est délimité par les voies suivantes :

- Avenue du Mont Saint-Michel, rue du Paradis, Avenue Comtesse de Ségur, rue du Général de Gaulle, rue des Tanneurs, rue des Jetées, rue Saint-Barthélémy, Avenue du Pays d'Ouche (section AL n° 15 et 16), rue Saint-Barthélémy, rue Marcel Guiet, rue de l'Abreuvoir Saint-Jean, rue Saint-Jean, rue de la Fonte (à partir de la rue Saint-Jean jusqu'à la parcelle section AM n° 371 côté Nord et parcelle section AM n° 355 côté Sud), rue de la Madeleine, Avenue Ile de France, rue Commune, Boulevard Maréchal Leclerc, rue des Sports, rue du Docteur Blaizot en direction du centre-ville (à partir de la parcelle section AS n° 119 côté Ouest et la parcelle section AS n° 116 côté Est), rue Porte Rabel, rue du Dr Rouyer, rue Louis Pasteur.

- **DONNE** délégation à Monsieur Le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et les baux commerciaux conformément à l'article L 21-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil neuf,  
le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

votants : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**OBJET :**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION DU  
CENTRE SOCIAL  
UNICITÉS**

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Durant l'été 2009, le Centre Social UNICITÉS a participé à un important échange international de jeunes dans notre département.

Ce projet comprenait 3 structures ornaises, l'espace Xavier Rousseau d'Argentan, l'association d'Ecouves Verte, et le Centre Social Unicités de L'AIGLE. Les partenaires ont été la Tunisie, le Maroc et l'Allemagne à raison de 12 jeunes par pays.

Le Centre social Unicités a sollicité une subvention de 500 € auprès de la Ville de L'AIGLE.

L'Europe, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, les villes d'Alençon et d'Argentan ont également été sollicitées pour ce projet.

Certifié exécutoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

transmis à la Sous-Préfecture :

**SE PRONONCE favorablement** sur cette demande.

le :

Pour des raisons de commodité de gestion, et en accord avec le Centre Social Unicités, la subvention sera versée à l'association D'Ecouves Verte dont le siège est à LIVAIE. Cette association est porteuse du projet pour les trois partenaires associatifs.

Publié

le :

Le Maire,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
**Thierry PINOT**

**Thierry PINOT  
EXTRAIT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

votants : **28**

**OBJET :**

**TARIFS DU FESTIVAL  
JAZZ EN OUCHE**

L'an deux mil neuf,

le : **Mercredi 30 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Septembre 2009

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Maryvonne DEPOILLY, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER, Mme Anne-Marie MORETTI, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN.

Madame GAGEZ a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Afin de proposer une offre nouvelle de qualité et dans le souci de créer une dynamique culturelle, la Ville de L'AIGLE initie un festival de jazz sur 3 jours nommé Jazz en Ouche.

Ce festival aura lieu le dernier week-end de novembre 2009, c'est-à-dire les jeudi 26, vendredi 27 et samedi 28.

Le programme de cette 1<sup>ère</sup> édition est établi de la façon suivante :

- |                             |   |      |
|-----------------------------|---|------|
| - Jeudi 26 novembre 2009    | matinée : concert pour les scolaires à AUBE     | 2 €  |
|                             | soirée : concert à AUBE                         | 10 € |
| - Vendredi 27 novembre 2009 | matinée : concert pour les scolaires à CRULAI   | 2 €  |
|                             | soirée : concert à CRULAI                       | 10 € |
| - Samedi 28 novembre 2009   | matinée :                                       |      |
|                             | ☞ 10 h et 14 h 30 : camion Jazz Place de Verdun | 5 €  |
|                             | ☞ 17 h : ciné-concert au cinéma L'AIGLON        | 5 €  |
|                             | soirée : concerts à L'AIGLE                     | 20 € |

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le :

Publié

le :

Il est aussi proposé une formule :

- Passeport :

☞ pour 3 concerts + ciné concert : **30 €.**

Le Maire,

**Thierry PINOT  
EXTRAIT**

A l'unanimité,

**SE PRONONCE favorablement** sur les *tarifs ci-dessus définis et sur le nouveau plan de financement.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**